Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Publics visés :

Entreprises privées, Collectivités, EPIC(*) et EPA()** :

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en certaines situations de handicap

Pré-requis : Le stagiaire devra :

- Le stagiaire devra :
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, schémas et plans).

Objectifs :

- Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.
- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Connaitre la vérification journalière des échafaudages de pied
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Connaitre les règles d'utilisation des échafaudages de pied

Contenu :

- Les enjeux de la prévention et les rôles et les responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques : Signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) dans le domaine du travail en hauteur (depuis 2001) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1jour en présentiel

Effectif d'une session : 3 (minimum) à 10 (maximum) participants

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Mise en situation finale de mesure des acquis.
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Dates : A définir.

Lieu : **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.